

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GRENADE-SUR-GARONNE  
Séance du 18 janvier 2022**

-----

Le mardi 18.01.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 11.01.2022), se sont réunis sous la présidence de Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme GARCIA Hélène, Mme VIDAL Aurélie, M. POCHON Pascal.

Représentés : Mme AUREL Josie (par M. DELMAS), M. BEN AÏOUN Henri (par Mme MOREL CAYE), M. DOUCHEZ Dominique (par Mme D'ANNUNZIO), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme MANZON Sabine (par Mme MOREEL), Mme LOUGE Monique (par M. DELMAS).

Absent : M. MILLO-CHLUSKI Romain.

Secrétaire : M. BOURBON Philippe.

---

Délibération n° 06-2022.

Annulation du spectacle de Noël organisé par la commune.

Subvention exceptionnelle à verser aux coopératives des écoles maternelles.

M. le Maire expose :

La Commune de Grenade organise, depuis de nombreuses années, un spectacle de Noël, à la salle des fêtes, pour les enfants des écoles maternelles.

La somme de 1.000 € a été inscrite, au budget 2021 de la commune pour l'organisation de ce spectacle.

Compte tenu du contexte sanitaire, il a été décidé, en accord avec les directeurs d'école, d'annuler le spectacle de Noël programmé en décembre et il a été suggéré, comme en 2020, la réversion aux écoles, de la somme inscrite au budget communal, afin qu'elles organisent, au sein de leur établissement, un spectacle de Noël, avec plusieurs représentations, de manière à éviter le brassage des élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de redistribuer aux coopératives scolaires respectives, la somme de 1.000 € inscrite au budget 2021 pour l'organisation du spectacle de Noël, selon la répartition suivante :

- Ecole maternelle de St-Caprais : 250 €,
- Ecole maternelle La Bastide : 375 €,
- Ecole maternelle JC Gouze : 375 €.

- de s'engager à prévoir les crédits au BP 2022.

Pour extrait conforme,  
Jean-Paul DELMAS,  
Maire de Grenade,

